

2021 09 08

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

Objet de la délibération
Modification tarifs location espace du Marais à compter du 1^{er} janvier 2022

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoît VUILLEMIN, Maire

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Excusés donnant procuration :

Margaux PRAOM donne procuration à Claude GAULARD ;
Nadine SAUVONNET donne pouvoir à Cyril MARECHAL,

Absents : Pascal GAILLARD, Christian PRAOM, Maud WASNER,

Madame Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance

Monsieur Benoit Vuillemin a quitté le Conseil Municipal à 20 heures, pour impératifs de vice-présidence du Grand Besançon.

Le Premier adjoint, M. Lylian CALVAT a assuré la Présidence du Conseil Municipal par mandat.

Sur proposition de la commission aux associations, à la culture et communication et de l'Adjoint en charge de ces compétences, Monsieur Cyril Maréchal,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Qu'il est nécessaire de réévaluer les tarifs de location de la salle communale de l'espace du Marais,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

D'approuver les nouveaux tarifs ci-dessous :

TYPES DE MANIFESTATIONS DURÉES	PERSONNES DE SAONE	PERSONNES EXTERIEURES OU	ASSOCIATIONS DE SAONE
		ASSOCIATIONS QUI N'ONT PAS	
		D'ACTIVITES SUR SAONE	
JOURNEE EN SEMAINE	650 €	950 €	200 €
WEEK END ET JOURS FERIES	860 €	1 200 €	370 €
SAINT SYLVESTRE	NON LOUE	NON LOUE	650 €
OPTION			
LOCATION VAISSELLE	100 €	100 €	100 €
OPTION			
LOCATION LOGES	70 €	70 €	70 €
	MOBILIER SALLE 3000 €		
CAUTIONS	MENAGE 500 €		
	GESTION DECHETS 500 €		

Vu la délibération du 27 novembre 2002, adoptant les tarifs 2003,

Vu la délibération n° 2004-03-07 du 24 mars 2004, instaurant de nouveaux tarifs et conditions de location pour l'espace du Marais à compter du 15 avril 2004, modifiée par la délibération n°2004-10-04 du 27 octobre 2004,

Vu la délibération n°2006-05-07 du 31 mai 2006, instaurant de nouvelles conditions de location,

Vu la délibération n°2010-12-01 du 13 décembre 2010 instaurant de nouvelles conditions de location au 01/01/2011,

Vu la délibération n°2012-09-01, modifiant les tarifs de location et appliquant un nouveau règlement,

Vu la délibération n°2013-05-01 apportant des précisions sur les responsabilités en cas de dégradation,

Vu la délibération n° 2014-10-07 apportant modification au contrat de location et tarifs,

Considérant qu'il est nécessaire de réévaluer les tarifs de location de la salle communale de l'espace du Marais,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 19 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'approuver les nouveaux tarifs de location ;
- De mettre en application ces dispositions pour tout nouveau contrat de location signé à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces y afférentes.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16 septembre 2021

Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

